





Déclaration du demandeur	
Demandeur	
Titre de la demande	
Cocher une case	
Aux termes du para O 7), le demandeu	graphe 5.11(1) de la <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i> (L.R.C. 1985 ch. r déclare ce qui suit concernant la demande précitée :
☐ Aux termes du para	agraphe 15(1) de la <i>Loi sur les opérations pétrolières</i> (LTN-O 2014, c 14), le demandeur concernant la demande précitée :
	équipements en cause sont propres à l'usage auquel ils sont destinés, les procédures et nt adéquats et le personnel a la compétence requise pour les utiliser;
(b) le demandeur fera	en sorte que ces conditions soient maintenues pendant la durée des activités autorisées.
En ce	jour du mois de 20
Signature par l'agent responsable	
Nom et titre de l'agent responsable	

Veuillez remplir la présente déclaration et l'inclure dans la demande d'autorisation présentée à l'Office national de l'énergie aux termes de l'alinéa 5(1)b) de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* ou de l'alinéa 10(1)b) de la *Loi sur les opérations pétrolières*.